



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Avril 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

28 mars 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

M. Julien BONINO a donné procuration à Mme Roxane TIBALDI
Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Mme Françoise CHEROUTE
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absente sans pouvoir : Marie DUCHER

Secrétaires de séance : Vincent DAVAL & Philippe PIGNET

Objet de la délibération : Approbation du Compte de Gestion 2022.

2023_13_SG

Vu l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 27 mars 2023 ;

Considérant qu'après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;
Considérant qu'après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Compte de Gestion du Comptable Public constitue un document de synthèse qui présente les résultats de l'exercice et retrace l'évolution du patrimoine de la Commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'exercice.

Monsieur le chef de service comptable de la Trésorerie d'Arles nous a remis à fin d'approbation par le Conseil Municipal, le Compte de Gestion de l'exercice 2022 du budget principal de la commune.

Le compte de gestion du receveur comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé. Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- les balances d'entrées en début d'exercice,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- les résultats de clôture et cumulés.

Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans les Comptes de Gestion de Monsieur le Receveur des Finances sont identiques à ceux constatés dans le Comptes Administratif de l'exercice 2022, tels que :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée	Opérations de l'exercice 2022		Solde d'Exécution	Résultats cumulés
	2021		2022	Dépenses		
Investissement	1 094 473,52		3 715 934,22	4 695 669,20	979 734,98	2 074 208,50
Fonctionnement	4 049 164,41	1 349 164,41	8 259 176,75	9 091 211,24	832 034,49	3 532 034,49
TOTAL	5 143 637,93		11 975 110,97	13 786 880,44	1 811 769,47	5 606 242,99

Après avoir présenté les chiffres du Compte de Gestion de l'exercice 2022,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à la **Majorité** de ses membres,

Votes :

Pour : 22

Contre : 4

Abstention : 0

Déclare la concordance du Compte de Gestion du Budget Principal dressé par le receveur pour l'exercice 2022, avec le Compte Administratif 2022 établi par l'ordonnateur ;

Approuve le Compte de Gestion du Budget Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

